

LE FRANCO-CANADIEN

ORGANE DU DISTRICT D'IBERVILLE.

I. Bourguignon Imprimeur-Propriétaire.

Redige par un Comité de Collaborateurs.

Ce que l'on pense au Sud.

M. Rives, homme politique de la Virginie qui jouit d'une grande influence dans son Etat, vient d'écrire une longue lettre au journal de Richmond, pour exposer sous son vrai jour la situation du Sud. Il la trouve plus brillante que ne l'a longtemps été celle des colonies insurgées en 1776. Il rappelle tous les revers éprouvés par Washington lui-même, sa désastreuse retraite de New-Jersey; les Carolines, la Georgie, la moitié de la Virginie aux mains des Anglais; Boston, Newport, New-York, Philadelphie, Richmond, Norfolk, Wilmington, Charleston et Savannah au pouvoir des garnisons ennemies. Dans l'opinion de M. Rives, Charleston peut tomber sans que la cause du Sud en souffre. Au contraire, une chute glorieuse peut être utile à la confédération, en redoublant l'ardeur de ses défenseurs.

Le Whig de Richmond se joint au Mercury de Charleston pour attaquer vigoureuement l'administration de M. Devis. Nous avons des pygmées, disent ces journaux, quand il nous faudrait des géants. Le Whig attribue les nombreuses défections dans le sud-ouest à la mauvaise administration militaire. Il conseille aux autorités de n'avoir aucun égard aux demandes d'exemption du service de la milice. Il rejette la proposition d'armer les nègres, attendu que de bon cultivateurs on ferait de mauvais soldats. Les esclaves sont d'ailleurs nécessaires pour nourrir les armées du Sud. On ne doit les employer dans les armées que pour travailler aux fortifications. La même feuille assure que jamais l'armée de Lee n'a été dans un meilleur état et laisse à entendre que le général virginnien, le seul chef du Sud qu'il ne critique pas, ne restera pas longtemps inactif.

Des soldats de la Georgie, en passant par Raleigh, ont détruit les bureaux et les presses du Standard. Par représailles, les amis du propriétaire du Standard ont saccagé le State Journal, feuille ultra-sécessionniste. M. Vance a vainement essayé de s'interposer entre les deux partis, auxquels il a dit qu'il fallait laisser aux Etats du Nord le monopole de ces violences.

Plusieurs meetings ont approuvé en Virginie l'armement et la mobilisation de tous les citoyens, conseillés par le gouvernement Lecher. Parmi leurs résolutions se trouve celle-ci: "Nous regardons avec horreur l'idée de reconstruction de l'Union avec les Etats-Unis."

En dix jours, le prix de l'or est tombé à Richmond de 400 p. cent; c'est un phénomène assez curieux en présence des revers éprouvés dans le Sud-Ouest et des craintes suscitées par le siège de Charleston. — C. des E.-U.

Revue Officielle de la Situation.

On se rappelle la circulaire adressée en avril 1862 par M. Seward aux officiels des Etats-Unis à l'étranger. A cette époque, McClellan assiégeait Richmond, la Nouvelle-Orléans se rendait, l'occupation de Charleston et de Savannah paraissait imminente, Beauregard évacuait Corinth, Price fuyait du Missouri, Nashville avait ouvert ses portes, rien ne semblait plus devoir arrêter les progrès des armées fédérales. Le secrétaire d'Etat profita des apparences de la situation pour en faire un tableau pompeux, destiné à être mis sous les yeux des gouvernements étrangers. Il promettait que la guerre serait terminée, sinon dans les quatre-vingt-dix jours, comme il l'avait promis tant de fois, au moins dans un avenir prochain. Par malheur les événements donnèrent un cruel démenti à M. Seward. Les Sept Jours, Manassas, Cincinnati et Louisville en termes de la lutte. Depuis, la guerre s'est poursuivie avec des succès divers, mais en ce moment la fortune semble pencher du côté des gros bataillons. M. le secrétaire d'Etat a saisi l'occasion pour tracer le 12 août une revue nouvelle de la situation, et a prié ses agents à l'étranger de la communiquer aux gouvernements respectifs auprès desquels ils sont accrédités, sans craindre que le précédent de la circulaire de 1862 affaiblît la portée de celle de 1863. Voici l'analyse fidèle de ce document, que son étendue nous empêche de reproduire en entier. Nous n'y ajoutons aucun commentaire, aucune appréciation contraire à l'optimisme de M. le secrétaire d'Etat.

M. Seward commence par plaindre indirectement du titre de belligérants accordé aux confédérés, du préjugé répandu à l'étranger que les Etats-Unis ne sauraient soumettre le Sud. Selon lui, ce préjugé est pour beaucoup dans la force de résistance des sécessionnistes. Il s'agit de le détruire et c'est ce que ne peut manquer de faire l'exposé de la situation.

En août 1862, les armées fédérales ont subi des revers dans la Virginie et dans le Kentucky, mais Antietam, d'une part, et Perryville, de l'autre, rétablissent le prestige des armes unionistes. Rosecranz, de son côté, vainqueur de Price à I-u-k-a, venait remplacer Buell, délogé de Nashville et forcé de se retrancher à Tullahoma. Cependant le Mississippi, dont la libre navigation est essentielle aux Etats-Unis, n'était pas encore libre. De là les tentatives longtemps infructueuses de Grant et de Porter pour réduire Vicksburg. Enfin, Grant débarque à Grand Gulf, et sa marche n'est plus qu'une série de victoires, Vicksburg, que Johnston est trop faible pour secourir, tombe aux mains des fédéraux, et Port Hudson le suit bientôt. Le 4 juillet voit la chute de Vicksburg, la victoire de Gettysburg en Pennsylvanie,

et l'attaque repoussée de Helena par les sécessionnistes en Arkansas. Le Mississippi est libre, la Pennsylvanie délivrée sans parler d'autres moindres avantages. La confédération factice est coupée en deux, le Texas ne pourra plus lui fournir d'approvisionnement, et M. le secrétaire d'Etat n'oublie pas de signaler aux gouvernements étrangers que le général Grant a pris 5,000 bœufs et 2,000 mules près de Natchez, en mélangant à ces informations un brillant éloge des troupes noires.

Passant au blocus, M. Seward, sans parler de celui de Wilmington, proclame la rigueur de celui de Charleston. Il mentionne rapidement l'attaque malheureuse du 7 avril contre cette ville, et laisse à entendre que la présente agression aura sans nul doute une autre issue. A Savannah, le bâtiment cuirassé *Atlanta*, sur lequel comptaient les Géorgiens, a été détruit en une demi-heure. Dans la Caroline du Nord, il n'y a eu que peu de progrès militaires, mais il y a dans cet Etat des symptômes de désaffection à l'égard du gouvernement insurgé, ainsi que dans le Mississippi, l'Alabama, le Texas et l'Arkansas. Les rivières York et James sont dans l'état où les a laissées la retraite des Sept Jours. Dans un retour sur l'armée du Potomac, la revue officielle raconte brièvement les défaites de Frederickburg, et se termine à la victoire de Gettysburg, en estimant que l'invasion de la Pennsylvanie a coûté 40,000 hommes aux confédérés. Quant aux Tennessee, Rosecranz l'a reconquis.

L'histoire de la grande guerre est terminée; voici celle de la guerre des partisans. Les exploits de Stoneman et de Grierson y tiennent une grande place. Morgan, habituellement le plus heureux des partisans ennemis a été fait prisonnier.

M. le secrétaire d'Etat reconnaît que la campagne n'a pas valu beaucoup de progrès aux fédéraux du côté de l'est, mais dans l'ouest le gouvernement a reconquis 50,000 milles carrés, ce dont on peut s'assurer par une carte que M. le secrétaire a pris la peine d'annexer à sa circulaire. Depuis le commencement de la guerre, les unionistes ont repris une surface de terrain égale à celle de l'Autriche ou de la France, tandis que dans le seul mois de juillet les insurgés ont perdu un tiers de leurs forces. Jefferson Davis a été obligé d'appeler aux armes tous les hommes valides, ce qui épuisera ses dernières ressources en ne lui laissant que 70,000 à 95,000 soldats tout au plus.

Au nord, une conscription de 300,000 hommes va remplir tous les vides, et le peuple se soumet avec enthousiasme à cette exigence. Des vétérans se réengagent, la nation se familiarise avec le métier des armes, les approvisionnements de tout genre sont abondants et à bon marché, les citoyens contribuent avec empressement aux emprunts faits par le gouvernement, l'or est bien meilleur marché

qu'à Richmond. Tous les ports insurgés sont bloqués, le Mississippi, le Kentucky, le Delaware et le Maryland, quatre Etats à esclaves soutiennent le gouvernement fédéral. Le Missouri va émanciper ses esclaves dans sept ans. Les quatre-cinquièmes de Tennessee, les deux tiers de la Virginie, les côtes et les baies intérieures de la Caroline du Nord, la moitié du Mississippi et de la Louisiane, avec leurs plus grandes villes, une partie de l'Alabama, le littoral de la Georgie et de la Caroline du Sud, une grande partie de celui de la Floride, tout cela est occupé par les Etats-Unis. Les insurgés sont refoulés dans le sud de la Virginie, dans les Carolines, dans la Georgie et dans l'Alabama. Plus de 22,000 nègres sont enrôlés, 100,000 autres le seront bientôt; 62,800 servent les armées à différentes titres. Se prolonge, à mesure que l'insurrection se pronge, la population noire, qui lui était un élément de force, en devient un pour l'Union.

"Vous vous servirez des faits présentés dans ce document, conclut M. Seward, de la manière la plus efficace pour convaincre ceux qui cherchent une reprise de prospérité commerciale dans le rétablissement de la paix en Amérique, que la voie la plus courte et la plus prompte pour atteindre ce but désirable, est de retirer tout soutien et toute faveur aux insurgés, et de laisser l'arrangement de nos querelles domestiques exclusivement aux mains du peuple des Etats-Unis."

Le Mexique et les Etats-Unis.

(EXTRAIT DE LA REVUE DIPLOMATIQUE.)
Les journaux qui n'ont cessé de combattre et de critiquer l'expédition du Mexique ne se font pas faute depuis quelques jours de menacer le gouvernement français de la colère des Etats-Unis. La foudre serait prête, et Juarez ne tarderait pas à être vengé. Tantôt M. Seward aurait fait de vives observations à M. Mercier, ministre de France à Washington, qui aurait dû protester contre le langage du secrétaire d'Etat américain; tantôt M. Dayton, ministre des Etats-Unis à Paris, aurait pris sur lui d'adresser des représentations à M. Drouyn de Lhuys, et aurait fait passer la demande prochaine de ses passeports. On annonce maintenant qu'une note, émanée de M. Seward, est en route pour la France et que M. Dayton ne tardera pas à la remettre au cabinet des Tuileries.

Nous sommes en mesure de donner à tous ces bruits le démenti le plus formel. A l'heure qu'il est, on n'a point encore connaissance que M. Seward ait fait, au sujet des affaires du Mexique, aucune communication à M. Mercier; M. Dayton n'en a pas fait davantage à M. Drouyn de Lhuys. Cependant, les nombreuses questions auxquelles donne naissance le blocus des côtes du Sud entraînent en ce moment une correspondance incessante entre les cabinets de Washington et de Paris.

Le gouvernement américain, qui, depuis l'explosion de la guerre civile, a fait preuve de beaucoup de circonspection dans ses rapports avec les puissances européennes, sait à merveille que ses représentations, s'il en avait à faire, devraient s'adresser en particulier à la nation mexicaine, qui juge à propos de revenir aux institutions monarchiques. La France ne manquera pas de renvoyer M. Seward aux Mexicains comme aux véritables auteurs de ce changement et comme aux juges les plus compétents de ce qui convient à leur pays; et, à moins de dénier aux Mexicains le droit de disposer de leurs destinées, le secrétaire d'Etat de Washington serait obligé d'accepter comme légitime le retour du Mexique à la monarchie.

Quant au droit que la France avait de poursuivre par les armes le règlement de ses griefs, dû à la résiliation du renversement de Juarez, ce n'est pas maintenant que les Etats-Unis seraient fondés à le dénier, après l'avoir reconnu avant que notre expédition eût quitté nos ports.

Ce droit est fondé sur le devoir qui incombe à tout gouvernement digne de ce nom de faire respecter l'honneur de son pavillon et de protéger efficacement la vie et les biens de ses nationaux. Il se justifie, en outre, par l'importance des intérêts français engagés au Mexique.

Il est de ces faits qu'il ne faut pas perdre de vue. Notre commerce avec le Mexique représente le cinquième du commerce total de ce pays; il ne cède qu'au commerce anglais; il est plus que double du commerce des Etats-Unis.

Les importations de la France au Mexique forment plus du quart des importations; elles se sont élevées en 1861 à plus de 24 millions sur 88; celles des Etats-Unis n'atteignent pas 12 millions. Quant aux exportations, celles que les métaux précieux, la France tient le premier rang; elle absorbe à elle seule le tiers des produits mexicains qui sont exportés.

Les Etats-Unis peuvent-ils invoquer, pour s'occuper des affaires du Mexique, le soin de leurs intérêts commerciaux, lorsque leur commerce avec ce pays n'est pas tout à fait le cinquième de celui des Etats-Unis et de l'Angleterre? Nos droits primeraient-ils nécessairement les leurs.

S'ils invoquaient, au contraire, la raison politique, s'ils prétendaient que des institutions républicaines sont plus propres que la monarchie à rétablir l'équilibre et la concorde au Mexique et à y assurer la sécurité de tous les intérêts; la réponse serait trop facile. Il suffit d'inviter M. Seward à relire les messages du président Buchanan et les rapports des ministres des Etats-Unis à Mexico.

Les Etats-Unis savent compter; ils ne mettront pas la question sur le terrain commercial; ils ont trop bonne mémoire pour la mettre sur le terrain politique.

FEUILLETON.

LES DERNIERS JOURS DE POMPEI.

PAR BULWER LYTTON.

LIVRE TROISIÈME.

VIII.—Marche des événements.—L'intrigue se noue.—La trame s'ourdît, mais le fil change de main.

(Suite.)

La nature avait semé dans le cœur de cette pauvre jeune fille des germes de vertus qui n'étaient pas destinés à mourir. Les leçons de l'adversité ne sont pas toujours salutaires; quelquefois elles adoucissent et corrigent, quelquefois aussi elles gâtent et endurent l'âme. Lorsque nous nous voyons plus durement traités par le sort que les personnes qui sont autour de nous, et que nous ne trouvons pas dans nos actions les raisons de cette sévérité, nous sommes que trop portés à regarder le monde comme notre ennemi, à nous mettre en défiance vis-à-vis de tous, à nous révolter contre notre douceur naturelle, et à nous précipiter dans les plus sombres passions,

si aisément excités par le sentiment de l'injustice. Vendue comme esclave dès ses jeunes ans, condamnée à servir un maître sordide et d'un vil métier, ne changeant de situation que pour sentir par son amour un sort encore plus douloureux, Nydia avait vu les meilleurs sentiments dont son cœur était rempli se changer en amertume et en douleur. La conscience du juste et de l'injuste était pervertie par la passion qui s'était emparée d'elle; et les émotions tragiques et fortes que nous rencontrons chez quelques femmes de l'antiquité, les Myrrha, les Médée, qui envahissaient, entraînaient une âme en proie à l'amour, grondaient et s'agitaient dans son cœur.

Le temps passa: Nydia fuyait encore dans ses tristes méditations, entendit un léger pas qui pénétrait dans la chambre où elle était. "Ah! remerciez les dieux immortels, dit Julia, me voici de retour. J'ai quitté cette affreuse caverne. Viens, Nydia, parons au plus vite."

Quo Julia reprit ainsi d'une voix émue: "Oh! quelle scène! quelles terribles impressions! et la figure sépulcrale de cette sorcière!... mais ne parlons pas de cela. J'ai obtenu le breuvage... ses effets

sont certains... ma rivale deviendra indifférente aux yeux de celui que j'aime, et seule, mais seule, je serai l'idole de Glaucus!"

—De Glaucus? s'écria Nydia.
—Ah! je t'ai dit d'abord, enfant, que ce n'était pas l'Athénien que j'aimais; mais maintenant je puis me confier à toi... C'est lui, c'est le beau Grec que j'aime."

Quelles furent alors les émotions de Nydia! Elle avait pris part, elle avait assisté à un acte qui devait enlever Glaucus à Ione, mais seulement pour transporter plus irrévocablement encore, par le pouvoir de la magie, ses affections à une autre. Son cœur s'oppressa au point qu'elle faillit être suffoquée; elle pouvait à peine respirer. Grâce à l'obscurité de la voiture, Julia ne s'aperçut pas de l'agitation de sa compagne; elle s'enivrait de l'idée du prochain effet de son breuvage, qu'elle obtenait sur Ione, en faisant de temps à autre quelques digressions sur l'horreur de la magie et d'avoir lieu, sur l'immuable maintien d'Arbacès, et sur l'autorité que lui reconnaissait la terrible saga.

Nydia eut le temps de recouvrer la plénitude de son esprit. Une pensée la frappa. Elle devait enlever dans la chambre de Julia. Elle pourrait s'emparer du philtre.

Elles arrivèrent à la maison de Dionède, et rentrèrent dans l'appartement de Julia, où un repas du soir les attendait.

"Bien, Nydia, tu dois avoir froid; l'air était gelé cette nuit; pour moi, je suis glacée."

Et Julia buvait sans hésitation de fortes rasades de vin épice.

—Vous avez le philtre, dit Nydia; laissez-moi le tenir dans mes mains! Quelle petite fiole! de quelle couleur est ce breuvage?"

—Clair comme le cristal, répondit Julia en prenant le philtre. Tu ne pourrais pas le distinguer d'avec de l'eau pure. La sorcière m'a assuré qu'il n'avait aucun goût. Quelque petite que soit la fiole, elle suffit pour une vie de fidélité; on la verse dans quelque autre liquide, et Glaucus ne saura ce qu'il a lu qu'en ressentant l'effet.

—Ce breuvage est donc exactement en apparence comme cette eau?"

—Oui; limpide et sans couleur comme elle. Mais qu'il me paraît brillant à moi! Je croie avoir une essence de rose recueillie au clair de la lune. Lumineux breuvage, comme tu brilles sur mes espérances à travers ton vase de cristal!"

—Et comment est-il goûté?"

—Par un petit bouchon du même métal... Je viens de l'ôter... aucune odeur... C'est étrange, que ce qui n'affecte aucun sens puisse leur commander à tous..."

—L'effet est-il instantané?"
—Ordinairement, mais parfois il se fait attendre quelques heures.

—Oh quel doux parfum! dit Nydia tout à coup, en prenant sur la table un petit flacon et en se penchant pour le respirer.

—Trouves-tu? reprit Julia; ce flacon est entouré de pierres d'une certaine valeur. Tu as refusé hier mon bracelet... veux-tu accepter ce flacon?"

—Ce sont de tels parfums qui peuvent seuls rappeler à une pauvre aveugle le générique Julia... Si le flacon n'est pas d'un prix trop élevé..."

—Oh! j'en ai encore deux, plus riches et plus beaux; prends le, mon enfant."

Nydia s'inclina en signe de reconnaissance et plaça le flacon dans son sein.

—Et le breuvage est efficace, ajouta-t-elle, quelle que soit la personne qui l'administre?"
—Si la plus hideuse vieille qui soit sous le soleil en faisait le don, sa vertu est telle que Glaucus la regarderait comme la plus belle des créatures!"

Le Franco-Canadien.

ST. JEAN, 18 SEPTEMBRE 1863.

La Milice.

On discute actuellement à la chambre le bill de milice ou plutôt les bills qui concernent la milice, car il y en a deux. L'un a trait aux volontaires, et l'autre à la milice sédentaire.

Il paraît que tout le monde est généralement persuadé de la nécessité d'organiser en Canada, une force armée suffisante pour parer aux éventualités qui peuvent surgir dans un avenir plus ou moins éloigné. Tous sont d'accord sur le fait du besoin; mais il y a beaucoup de différences dans l'application des moyens à prendre pour le satisfaire. Les uns exaltent le système volontaire et les autres le déprécient. Le discours de M. Bellerose en chambre, le 11 courant, peut montrer quelques-unes des diverses opinions sur ce sujet. Les citations du discours sont prises du Canadien.

M. Bellerose trouve que les \$300,000 demandés pour l'accoutrement et l'instruction des volontaires, feraient bien plus de profit, si elles étaient appliquées à faire instruire les 50,000 hommes de la milice 12 jours par année, en leur payant tant par jour et il affirme que ces 50,000 miliciens constitueraient une force plus effective que 150,000 volontaires! Voilà une assertion qui pour nous est complètement incompréhensible. Nous avons vu des volontaires être exercés pendant plusieurs mois, et n'en savoir pas trop à la fin; et jamais on ne nous persuadera que 50,000 hommes exercés 12 jours par année, en vaudraient 150,000 qui auraient été exercés plusieurs fois par semaine, comme le sont nos volontaires.

La principale objection de M. Bellerose est celle-ci:

L'honorable Premier Ministre n'admet-il pas qu'avec le principe volontaire nous ne verrons jamais une discipline satisfaisante dans notre milice, rien de la subordination militaire nécessaire à une armée. Des hommes qui sont assez indépendants de leurs officiers pour leur désobéir et les mépriser à l'exercice n'en feraient pas plus de cas sur un champ de bataille.

Nous pensons nous, qu'il doit y avoir des moyens pour empêcher les hommes de désobéir et de mépriser leurs officiers à l'exercice et sur le champ de bataille. Qu'on en prenne moins mais que ce soit des gens qui aient bonne volonté, et ils se plieront facilement à l'obéissance.

M. Bellerose continue:

De plus, s'il devient nécessaire de payer les 50,000 hommes de milice active volontaire pour six jours d'exercice, notre dépense pour notre défense serait d'environ \$600,000 par année. Maintenant s'il nous faut dépenser cette somme pourquoi ne pas le faire avec le plus de profit possible. Le coût d'un bataillon de 700 ou 800 hommes de l'armée anglaise est d'environ £40,000 à £45,000 par année. Pourquoi n'en organiserions-nous pas 3 ou 4 bataillons, pourquoi n'aurions-nous pas une petite armée parfaitement disciplinée?

Si nos bataillons coûtaient autant que ceux de l'armée anglaise, on paierait donc \$180,000 par année, pour un bataillon de 800 hommes; 4 bataillons feraient \$720,000 et pour cette légère somme le Canada aurait la consolation d'avoir une microscopique armée régulière, parfaitement organisée de 3,200 hommes! Voilà qui nous sauvera, quand les 200,000 américains de

M. T. D. McGee sortiront du fort de Rouse's Point. Et vive le système économique de M. Bellerose!

Il avait pour lui les meilleures autorités militaires. Un militaire d'expérience le général Napier avait dit qu'il comptait plus sur 5,000 réguliers que sur 50,000 volontaires.

L'hon. J. S. MacDonald.—Le général n'avait pas vu nos volontaires lorsqu'il exprima cette idée.

M. Bellerose.—Si ce grand capitaine les eût vus il aurait probablement dit 100,000 au lieu de 50,000. (Écoutez, écoutez, rires.) Il (M. Bellerose) n'entend pas diminuer le mérite des volontaires dont il fait lui-même partie, mais c'est précisément cette expérience qui lui a démontré l'efficacité du système volontaire pour discipliner notre milice.

Eh! bien, Messieurs les volontaires canadiens, M. Bellerose vous tient en grande estime, tout en disant qu'il ne prétend diminuer en rien votre mérite. Nous voudrions bien voir la mine des 5,000 réguliers du général Napier si 100,000 volontaires canadiens armés convenablement et tant soit peu exercés se mettaient à leur trousses. Il nous semble que M. Bellerose abuse un peu trop de l'exagération.

Revenant de nouveau au projet d'avoir sur pied une petite armée permanente, l'hon. membre cita l'opinion du col. de Rottenburg qu'une compagnie de bataillons d'infanterie, un escadron de cavalerie et une batterie de campagne pourraient être maintenus moyennant une dépense annuelle de £100,000. Il fit aussi remarquer que si l'on organisait une force permanente, on pourrait réaliser une somme considérable par la vente de commissions. De plus ce serait ouvrir une carrière nouvelle à bon nombre de nos jeunes gens, et empêcher l'encombrement des professions libérales.

Encore les armées microscopiques. Nous aurons une couple de bataillons d'infanterie 1,500 hommes, un escadron de cavalerie, mettons 200 hommes et une batterie d'artillerie tout cela va coûter \$400,000. Juste ce que le ministère demande pour 35,000 volontaires et 50,000 miliciens. M. Bellerose est sans doute persuadé que sa petite armée régulière de 2,000 hommes, ne ferait qu'une bouchée de ces 85,000 hommes, volontaires ou miliciens.

Notre idée à nous, c'est que dans un pays comme le nôtre, et dans les circonstances actuelles on doit aider autant que possible à la diffusion de l'instruction militaire, profiter de la bonne volonté de ceux qui s'offrent volontairement; mais exiger des garanties, et mettre en force des règlements pour avoir la meilleure discipline possible. Donner aussi l'instruction à la milice l'exercer et la réunir autant que l'on pourra. Il serait ainsi possible de jeter les bases d'une armée régulière ou du moins avoir quelques éléments d'une armée régulière quand la nécessité d'en avoir une se fera sentir. Nous devons nous souvenir que l'Angleterre a aussi sa part à faire pour nous protéger, et qu'elle ne doit pas dire; nous sommes trop loin, etc., etc. Il est bien évident que ce n'est pas nous qui déclarerons la guerre aux Etats-Unis, ce ne peut-être que l'Angleterre. Que dans ce cas, elle prenne ses précautions pour nous défendre. A l'impossible nul n'est tenu.

Le News, Louis Victor, Sicotte, Juge, une dégringolade dans la hiérarchie paroissiale.

La Minerve nous a mis en goût, avec les affirmations catégoriques, les dénégations emphatiques, dernièrement encore avec les recules, c'est pourquoi nous allons parler de la dégringolade. Nous prions nos lecteurs

de nous pardonner le néologisme, c'est à bon escient que nous le faisons.

Nous sommes sûrs que M. Sicotte était loin de s'attendre à l'explosion d'injures, de colères, de vociférations etc, qui ont suivi sa nomination.

Il a été cité comme n'ayant pas dans le cœur, "l'amour invincible de la justice." Pour les journaux de l'opposition, c'est un coupable, un grand coupable, un déserteur, un traître, que dis-je, le prototype de la trahison, comme Tartuffe l'est de l'hypocrisie. Il était réservé au News de trouver un nouveau point de vue à la chose. Il est très-inventif le News!

Dans son article, notre confrère commence par dénier à M. Sicotte le titre d'honorable car dit-il:

"Nous pensons que c'est plus que de la blague d'ajouter un tel titre au nom d'un homme qui n'a aucun soin de son propre honneur." M. Sicotte, déjà privé des saluts de l'opposition, comme M. Rikart, de par le Journal de Québec, verra son titre d'honorable retranché de par le News. Nous ne concevons vraiment pas comment il pourra vivre désormais.

Mais voici bien autre chose, et le News a en réserve un autre trait bien plus noir:

"Cet homme d'état, d'une pureté et d'une indépendance sans exemple qui disait que: ayant été Curé, il ne pouvait être Vicaire; il est non-seulement descendu aussi bas qu'un Vicaire, mais encore au-dessous de la dignité d'un Bedeau de paroisse, O tempora! o mores!"

Vous le voyez la dégringolade! d'abord curé, puis il ne veut pas être vicair, et enfin ayant été fait juge, il n'est plus honorable, et tombe au-dessous de la dignité d'un bedeau de paroisse. C'est le News qui dit cela, bien entendu, le croira qui voudra: Lorsque la nouvelle de la nomination de M. Sicotte parvint au Caucus de l'opposition, ... Mais laissons la Tribune nous raconter cela.

Octave.—(se précipitant vers Georges.) En voilà une nouvelle!!

Tous.—Laquelle? Laquelle?

Octave.—Je vous le donne en cent!

Joseph le sale.—Ah quand tu dirais en mille, ça serait tout un, va. Nous ne sommes pas inventifs!

Georges.—Voyons, parle vite. Qu'est-ce que c'est?

Octave.—Franchement, je n'ose pas vous le dire; c'est votre mort.

Tous.—La mort!!

Octave.—Oui, sa mort, not mort, tout ce que vous voudrez, mais c'est de la mort.

Vous voyez qu'on ne parle que de la mort. Remarquez en même temps la prévoyance du News, qui fait à point nommé de M. Sicotte, quelque chose comme un bedeau ou un sous-bedeau. Ce doit être pour sonner l'enterrement. Allons, les cloches!... dingue!... dangne!... Boum! Requiescant in pace.

BANQUE DE CRÉDIT FONCIER.

Le bill du Crédit Foncier présenté par M. Jos. Dufresne a été lu, lundi dernier, pour la troisième fois, lequel passa avec un amendement ayant pour objet de laisser le droit à la législature de donner une charte à d'autres compagnies, dans le cas où la banque n'entrerait pas en fonctions sous cinq ans après la passation de l'acte.

Le Herald d'hier matin contient la dépêche suivante datée la veille de Québec:

"On dit que l'Opposition a l'intention d'essayer de nouveau les forces du Ministère cette semaine.

La Minerve fait fumer la Cassolette. DES DANGERS QUE L'ON COURT EN PRENANT UN PUPITRE TRAITRE.

Des nuages d'encens s'élevaient sous le nez de l'idole. Voyage aux régions montréalaises.

La déesse d'Athènes est descendue de son autel, et elle a saisi l'encensoir; elle a allumé la cassolette aux parfums, et l'encensoir fume, et la cassolette fume, fume, fume.

L'opposition s'est vraiment distinguée dans cette occasion. Non seulement elle a discuté sans passion, sans esprit de faction, sans désir de chicaner le gouvernement, mais elle s'est élevée à cette hauteur d'idées, à cette largeur de vues qui dénotent le caractère transcendant de l'homme d'Etat.

Quel magnifique éloge! Combien n'est-il pas doux et suave à notre cœur et à notre tendre cœur de la Minerve! Quel bonheur pour le Canada d'avoir des hommes d'état transcendants miséricorde! L'opposition a donc fait peau neuve!

Nouvelle agréable Le transcendantisme est né. Et c'est la Minerve Qui nous l'a donné!

L'antique déesse a vraiment de bons yeux pour faire des découvertes surprenantes.

Dieu merci, il n'est point venu à l'idée des ministres battus en 1862, de se venger de leurs ennemis, par la peine du talion... ils ont eu la loyauté de mettre la raison et l'honneur au-dessus des convoitises, des préjugés et des passions... ils ont fait taire tout sentiment de haine et de vengeance, pour ne songer qu'à l'honneur du nom Canadien.

Vraiment! o déesse d'Athènes, ils ont fait cela! Tiens, nous te pardonnons de brûler de l'encens sous leur nez, ne serait-ce que pour les encourager à persévérer dans leurs bons sentiments. Nous ne les aurions jamais crus capables d'un tel fait. Après tout, c'est peut-être une exception, et une fois n'est pas coutume.

J'espère que leur conduite servira d'exemple à tous les partis politiques.

Hé! Hé! Halte-là! Tu parles sans doute, o déesse de leur conduite présente; et encore, à la condition que tout ce que tu dis est vrai, ce qui n'est pas très-sûr. Entendons-nous, ce n'est pas leur conduite passée qui servira d'exemple à tous les partis politiques. Tu sais bien que leur conduite passée n'a pas été très-édifiante.

La déesse pour se dédommager de tant d'encensements, éprouve le besoin d'éreinter quelqu'un, et sa victime est le député de Richelieu, victorieux dans l'affaire du pupitre. Nous voyons que la Minerve ne lui pardonnera jamais d'occuper un pupitre traître. Aussi elle l'accuse de nous donner des conseils antipatriotiques, des conseils qui feront que "nous serons méprisés de nos conquérants, honnis des Français nos ancêtres," et qui seront cause que "nos pères rougiront de la dégradation de leurs descendants." Voyez l'influence d'un pupitre traître! M. Perreault, ne vous effrayez pas trop. D'ailleurs, les hommes d'Etat transcendants de l'opposition sauront bien sauver le pays. La déesse a brûlé trop de parfums, l'encens lui a porté à la tête; elle a des vapeurs. Calme-toi, chère déesse, et va respirer un peu l'air pur du St. Laurent.

Le Herald d'hier matin contient la dépêche suivante datée la veille de Québec:

"On dit que l'Opposition a l'intention d'essayer de nouveau les forces du Ministère cette semaine.

"La motion de Cockburn censurant le Ministère sur la nomination de M. Sicotte sera probablement présentée jeudi."

Voici le texte de cette motion dont M. Cockburn avait remis la considération à quelques jours plus tard, en attendant les documents concernant la désignation de M. Bruneau;

"Que cette chambre croit de son devoir d'exprimer de suite son profond regret de ce que Son Excellence ait été conseillée de faire la nomination judiciaire pour laquelle une vacance a été récemment créée dans la représentation du comté de St. Hyacinthe, sous des circonstances de nature à entraver sinon à détruire l'indépendance de cette Chambre et à corrompre dans sa source notre système de gouvernement parlementaire."

Nous lisons dans le dernier numéro du Courrier du Canada:

"Des renseignements que nous recevons de Paris confirment la nouvelle par nous donnée déjà que M. le baron Gaudré-Boileau, consul général de France en Canada, va être transféré au poste important de consul général à New-York. Le successeur de M. le baron Gaudré-Boileau, à Québec, sera, paraît-il, M. Gauthier, consul général à San Francisco.

M. Gaudré-Boileau qui a tant fait pour étendre les relations commerciales entre la France et le Canada et qui a réussi au-delà de toute prévision, a su en outre, par la noblesse de son caractère et la distinction de son esprit, conquérir l'estime générale, et nous croyons n'être ici que l'écho du sentiment public en disant que notre consul général, en se rendant au poste important et difficile auquel l'appelle la confiance du gouvernement français, emportera les regrets bien légitimes des canadiens, à quelle qu'origine qu'ils appartiennent."

LE BUDGET.

La chambre s'est formé en comité mardi soir sur les subsides.

En commençant son exposé financier, M. Holton dit qu'il n'a l'intention de parler des nouvelles taxes à imposer qu'à une époque plus avancée de la session. Je ne parlerai, dit-il, que sur ce qui a rapport aux revenus et aux dépenses.

Les estimés ordinaires qui ont déjà été soumis à la chambre sont à peu près les mêmes que ceux qui ont été soumis par mon prédécesseur, en mai dernier. Les quelques changements introduits dans ceux que j'ai préparé moi-même sont déjà connus. L'estimé de la dépense totale, comme on le sait déjà, est de \$15,119,190. Parmi les items compris dans cette estimation, l'on doit remarquer celui de \$4,294,000 destiné à racheter la dette publique, ce qui porte la dépense ordinaire à \$10,825,190. La somme provenant des douanes s'élève cette année, à \$5,000,000; l'accise \$750,000; bureau de poste \$400,000; travaux publics \$516,000; perception territoriale \$500,000; intérêts sur placements \$197,478; et plusieurs autres montants provenant d'autres sources, réunis à ce qui précède forme un revenu total de \$12,191,713. Sur ce montant il faut prendre \$6,738,000 pour payer l'intérêt sur la dette publique, ce qui laisse un revenu net de \$9,016,588 et un déficit pour l'année de \$1,894,502.

Il y a cependant, ajoute l'hon. Ministre des Finances, plusieurs sommes exceptionnelles que nous avons été obligés de payer cette année. Il a été dépensé \$48,000 pour le creusement du lac St. Pierre; \$200,000 pour la milice; \$470,000 pour les édifices parlementaires à Ottawa et autres travaux publics: en tout \$718,000; toutes ces dépenses, comme on le voit, ne

Julia, échauffée par le vin et par la réaction qui s'était opérée dans son esprit, était pleine d'animation et de gaieté; elle riait aux éclats en parlant de mille choses... et ce ne fut que bien avant dans la nuit, et presque au matin, qu'elle appela ses esclaves pour la déshabiller.

Les esclaves parties, elle dit à Nydia:

"Je ne veux pas que cette liqueur sacrée me quitte jusqu'à l'heure où j'en userai, Repose sous mon oreiller, brillante essence, et donne-moi d'heureux songes."

Elle plaça sa fièle sous son oreiller. Le cœur de Nydia battait vivement.

"Pourquoi ne bois-tu que de l'eau pure, Nydia? prends le vin à côté de toi."

"J'ai un peu de fièvre, reprit l'aveugle et l'eau me rafraîchit. Je veux placer cette carafe à côté de mon lit. C'est une excellente boisson que l'eau pour nous rafraîchir dans ces nuits d'été, lorsque le sommeil ne descend pas sur nos paupières. Belle Julia... je te quitterai demain matin de bonne heure... Ione me l'a recommandé... peut-être avant que tu sois éveillée... reçois de nouveaux mes félicitations."

—Merci, quand nous nous reverrons, tu trouveras sans doute Glaucus à mes pieds." Elle afférent se reposer, chacune sur son

lit, et Julia, fatiguée de l'excitation de cette journée, s'endormit promptement. Mais la Thessalienne attentive roulait des pensées inquiètes et brûlantes dans son esprit. Elle écoutait la calme respiration de Julia; et son oreille, accoutumée à distinguer les plus légers bruits, comprit bientôt que sa compagne était plongé dans un profond sommeil.

"Maintenant que Vénus me soit en aide!" dit-elle doucement.

Elle se leva légèrement, répandit le parfum que lui avait donné la fille de Diomède sur le pavé de marbre, passa plusieurs fois de l'eau dans le flacon, puis, ayant trouvé aisément le lit de Julia (car la nuit était pour elle comme le jour), elle glissa sa tremblante main sous l'oreiller et saisit la fièle. Julia ne fit pas un mouvement; son haleine elle-même d'un soufflé régulier les joues brûlantes de l'aveugle. Nydia, débouchant dans la fièle, en versa le contenu dans son flacon, sans en perdre une goutte; remplissant ensuite la fièle avec l'eau que Julia lui avait assuré être semblable à la liqueur du philtre, elle replaça cette fièle à la place où elle l'avait prise. Elle retourna alors se coucher et attendit... avec quel trouble dans sa pensée! que le jour vint à paraître.

Le soleil se leva... Julia dormait tou-

jours. Nydia s'habilla sans bruit, plaça son trésor soigneusement dans son sein... prit son bâton et se hâta de quitter la maison.

Le portier Médon la salua d'un bonjour amical, pendant qu'elle descendait les degrés qui conduisaient à la rue... Elle ne l'entendit pas... la confusion régnait dans son esprit; elle était perdue dans le tourbillon et le tumulte de ses pensées, dont chacune était une passion. Elle sentit l'air pur du matin sur ses joues, mais il ne porta point de fraîcheur dans ses brûlantes veines.

Glaucus, murmura-t-elle, tous les philtres de la plus puissante magie ne pourront faire que tu m'aimes autant que je t'aime... Ione... Ah! non... loin de moi tout remords! Glaucus, ma destinée est dans ton sourire; et la tienne... ô espérance! ô joie! ô transport!... ta destinée est dans mes mains!..."

LIVRE QUATRIÈME.

I.—Réflexions sur le zèle des premiers chrétiens.— Deux hommes prennent une périlleuse résolution.— Les murs ont des oreilles, surtout les murs sacrés.

Quiconque examine l'histoire primitive du christianisme reconnaîtra combien était nécessaire à son triomphe ce zèle fougueux,

qui, sans craindre aucun danger, sans faire aucune concession inspirait ses champions et soutenait ses martyrs. Dans une religion dominante, l'esprit d'intolérance trahit sa cause dans une Eglise faible et persécutée, le même esprit la soutient. Il fallait mépriser, détester abhorrer les croyances des autres hommes pour surmonter les tentations qu'elles présentaient; il fallait non-seulement croire que l'Évangile était la véritable foi, mais qu'elle était l'unique foi qui sauvât, afin de plier le disciple à l'austérité de sa doctrine et de l'encourager dans la chevaleresque et périlleuse entreprise de convertir les polythéistes et les païens. Cette rigueur du sectaire, qui n'accordait la vertu et le ciel qu'à un petit nombre d'élus, qui voyait des démons dans les autres dieux et le châtiement de l'enfer dans une autre religion, inspirait à tout fidèle un ardent désir de convertir chacun de ceux auxquels il était attaché par les nœuds de l'affection humaine; et le cercle ainsi tracé par la bienveillance pour l'homme était encore élargi par l'envie de contribuer à la gloire de Dieu. C'était pour l'honneur de la foi chrétienne que le chrétien exposait hardiment ses dogmes au scepticisme des uns, aux répugnances des autres, aux mépris des philosophes, à la pieuse horreur du peuple. Sa propre intolérance

devenait pour lui son premier instrument de succès; et le paten adouci finissait par penser qu'il y avait en effet quelque chose de saint dans un zèle si étranger à son expérience, qui ne s'arrêtait devant aucun obstacle, ne redoutait aucun danger, et même dans la torture et sur l'échafaud s'en rapportait, pour une dispute bien autrement sérieuse que les calmes dissertations de la philosophie spéculative, au tribunal d'un juge éternel. C'est ainsi que la même ferveur, qui faisait d'un chrétien du moyen âge un fanatique sans pitié, faisait du chrétien des premiers âges un héros sans peur.

Parmi des natures audacieuses, entrepreneurs, intrépides, se distinguait celle de l'ardent Olympe. Dès qu'Apocides, par le sacrement du baptême, eut été reçu dans le sein de l'Eglise, le Nazaréen se hâta de le convaincre qu'il ne lui était plus permis de conserver l'office et le costume de prêtre d'Isis. Il ne pouvait évidemment adorer le vrai Dieu et continuer à honorer, même extérieurement, les autels idolâtres du démon.

Ce ne fut pas tout: l'esprit impétueux et zélé d'Olympe espérait se servir de la position d'Apocides pour faire connaître au peuple-trompé les jongleries du temple d'Isis. Il pensa que le ciel lui avait envoyé

doivent pas être classées parmi les dépenses ordinaires, et si on les déduit du déficit de \$1,594,502, dont j'ai déjà parlé, ce dernier chiffre se trouve réduit à \$1,176,502.

M. Holton donna ensuite l'exposé de la dette flottante. D'après cet exposé, il était dû au commencement de l'année à Glynn, Mills et Cie \$1,765,179; à Baring et Cie \$1,587,991; débetures dues en décembre prochain \$773,000; intérêt dû en Janvier \$1,480,000; ces divers montants formeront réunis \$5,594,164.

Pour rencontrer ces diverses obligations il n'y avait en caisse que \$1,730,000, ce qui a laissé une dette flottante de \$4,000,000. Pour éteindre cette dette, il faudra recourir prochainement à de nouveaux emprunts d'ici à ce que le nouveau tarif soit mis en opération; mais l'hon. ministre croit que le pays n'est pas en état d'effectuer ces emprunts avant que nous ayons défini notre position financière en augmentant nos sources de revenu par des taxes annuelles plus élevées.

M. Holton admet que nos finances sont dans une condition vraiment alarmante. Il dit que la dette publique s'élève aujourd'hui au chiffre de \$70,000,000. Depuis 1857 il y a eu annuellement \$2,000,000 de déficit, c'est-à-dire \$12,000,000 en six ans. Il nous faut voir maintenant si le revenu annuel peut être élevé de \$2,000,000 afin de ramener l'équilibre dans nos finances. L'hon. Ministre a beaucoup de confiance dans les ressources du pays, mais avant l'ajournement, il aimerait que la Chambre s'engageât à imposer des taxes additionnelles; avec cet engagement il pourrait passer en Angleterre, et il serait en état de baser ses calculs sur des données plus avantageuses.

M. Holton propose deux moyens d'augmenter nos revenus: 1. imposer une taxe sur tous ceux qui profitent des améliorations faites au dépens du coffre public; 2. imposer la taxe directe. Vu le peu de temps qu'il est en office, il ne s'est pas encore arrêté sur aucun système financier précis, parce que cela demande de mûres délibérations. L'hon. Ministre des Finances, en terminant, parle en faveur de notre connexion avec l'Angleterre; il dit qu'il est prêt à recevoir toutes les bonnes suggestions et si la Chambre lui retirait sa confiance qu'il accorderait de tout son cœur, son appui à tout successeur qui serait assez habile pour retirer le pays de ses embarras financiers.

Puis, il proposa l'adoption du premier item des estimés, savoir, \$1,226 pour le bureau du gouverneur général.

L'hon. M. Galt parla 2 1/2 heures après M. Holton et blama ce dernier de n'être pas venu devant la Chambre avec un système financier préparé. Il accuse le parti libéral d'abandonner ses principes.

L'hon. M. Brown lui répliqua par un long discours; il défendit chaleureusement le gouvernement et établit que la position difficile dans laquelle il se trouvait avait été faite par lui, M. Galt, et ses collègues.

L'hon. J. A. MacDonald suivit M. Brown et accusa ce dernier d'inconsistance par ce qu'il supportait le Ministère actuel.

Et la Chambre s'ajourna à 1 1/2 heures après minuit.

—Une dépêche télégraphique datée de Washington le 15 Septembre dit que M. Lincoln a lancé une proclamation suspendant, dans tous les Etats-Unis, les privilèges de l'habeas corpus, pour les causes relatives aux services

de terre et de mer. Cette suspension durera jusqu'à la suppression de la rébellion, ou jusqu'à ce que le président ait trouvé bon de rendre les citoyens à leurs juges légitimes.

Le Bill concernant les corps volontaires de Milice.

Nous faisons une analyse succincte de ce bill maintenant devant la chambre.

Le gouverneur sera le commandant en chef.

Il pourra lever et armer des corps volontaires de toutes armes, les équiper et les appeler en toute occasion pour service actif; il pourra aussi les licencier, s'il le juge à propos.

Les compagnies seront de quarante-huit soldats et de onze officiers et pourront être portées à soixante-quinze.

L'artillerie comptera pour chaque batterie 59 canonniers, quarante-cinq chevaux en outre de ceux des onze officiers, trois bombardiers, un trompette et quatre chevaux de relai.

Les compagnies de marine seront aussi de soixante-quinze hommes.

Le gouverneur pourra former des bataillons complets ou provisoires où il le jugera convenable, et ces troupes seront régies par le code militaire britannique.

Les uniformes seront fournis par la province tous les cinq ans.

Les armes seront fournies par la province et gardées dans les arsenaux publics ou s'il n'y en a pas, dans des bâtisses désignées par l'officier de chaque corps.

Les officiers et soldats seront responsables des armes et accoutrements qui seront réparés et renouvelés aux frais de la province. Ils ne pourront s'en servir que pour le service public. Les armes et les chevaux sont exempts de saisis.

Les munitions pour le tir à la cible, etc., seront fournies par la province.

Les exercices et tirs généraux ou parades seront réglés par le commandant en chef. Ceux des compagnies le seront par leurs officiers respectifs.

Le gouverneur pourra faire établir des tirs à la cible et des champs de manœuvre où il le jugera convenable.

Des prix seront donnés à diverses époques.

Les municipalités pourront prélever des deniers pour établir des arsenaux.

Les volontaires prêteront main-forte au pouvoir civil et seront alors payés par la municipalité au taux des troupes de Sa Majesté, plus \$2 par jour pour chaque officier à cheval et \$1 pour les sous-officiers et soldats.

Ils devront en ce cas être requis par le maire, le préfet ou deux magistrats et obéir à l'un d'eux.

Les volontaires seront exempt d'agir comme jurés ou constables. Avant de résigner, ils devront en donner avis deux mois d'avance et par écrit.

Chaque corps pourra faire des règlements pour son administration et sa discipline; ils devront être soumis au commandant en chef qui les pourra approuver ou rejeter.

Les corps de volontaires seront inspectés de temps à autre par un officier de Sa Majesté ou un officier supérieur volontaire qui recevra \$4 par jour avec frais de route.

Les corps volontaires pourront être dirigés dans toute partie de la province ou en dehors en cas de guerre.

Les délits militaires seront jugés par des cours martiales composées d'officiers n'appartenant pas à l'armée régulière. Les sentences ne pourront pas être mises à effet avant d'avoir été approuvées par le gouvernement.

Les officiers devront être sujets nés ou naturalisés.

Ils devront fournir leur uniforme, armes, etc.

L'officier volontaire le plus élevé en grade commandera la parade. En cas de guerre le commandement appartiendra à l'officier le plus élevé en grade qu'il soit volontaire ou de l'armée régulière ou de la milice.

Le marin sera commandé par un commandant qui aura le rang de lieutenant-colonel de la milice canadienne. Il y aura des commissions composées de trois officiers dont un supérieur pour faire l'examen des officiers et qui feront rapport à l'adjudant général.

Les majors de brigade actuels seront continués durant bon plaisir. Le gouverneur pourra en nommer d'autres, ils recevront \$600 par année avec frais de voyage et un écu par jour pour un cheval.

Les instructeurs recevront \$1,50 par jour et frais de voyage.

Le sergent major recevra \$200 par an.

Les soldats volontaires de service recevront la même solde, rations, etc., que les soldats réguliers.

L'épreuve du suffrage universel a commencé au Mexique, sur la question de l'empire, et cela dans la forme la plus propre à en assurer la sincérité. La signature personnelle a été en effet substituée au vote anonyme. Voici ce que dit à ce sujet une lettre particulière:

"On a ouvert dans toutes les villes occupées par l'armée française des registres où les citoyens ont été invités à donner leur adhésion à cette importante décision. Partout on a mis un très grand empressement à répondre à cet appel et, au grand étonnement de beaucoup de monde, on a vu que l'idée d'avoir un empire sourit aux Mexicains plus qu'on ne l'aurait supposé."

En prononçant ces paroles, Caléus, car

Le steamer *Nellie Penty* a apporté au fort Monroe des nouvelles de Hilton Head en date du 12 au matin. Vendredi soir, un drapeau blanc flottait sur les murailles en ruines du fort Moultrie et les fédéraux avaient occupé la moitié de l'île James. Samedi, le pavillon blanc flottait encore sur le fort, qui n'avait pas tiré un seul coup de canon depuis la veille à 4 heures. Deux monitors étaient à l'ancre entre les forts Sumter et Moultrie.

Charleston.

Le steamer *Nellie Penty* a apporté au fort Monroe des nouvelles de Hilton Head en date du 12 au matin. Vendredi soir, un drapeau blanc flottait sur les murailles en ruines du fort Moultrie et les fédéraux avaient occupé la moitié de l'île James. Samedi, le pavillon blanc flottait encore sur le fort, qui n'avait pas tiré un seul coup de canon depuis la veille à 4 heures. Deux monitors étaient à l'ancre entre les forts Sumter et Moultrie.

FAITS DIVERS.

—Le dernier numéro de la *Gazette Officielle* contient un ordre en Conseil nommant l'hon. M. Badgley assistant juge de la Cour du Banc de la Reine, en remplacement de M. Alywin qui va partir sous peu pour l'Europe.

Une déplorable série d'accidents.—Dans l'après-midi de mardi, un cheval attelé à une charette prit le mors aux dents sur la rue Bleury. Dans sa course furibonde, l'animal fit deux victimes. Un jeune garçon eut le cou cassé et un autre fut violemment renversé sur le pave, mais n'a pas été atteint aussi sérieusement que son petit camarade de malheur.—Au détour de la rue Craig, le cheval se rua parmi les voitures de place et tua, avec le timon de la charette qui ne l'avait pas lâché, un cheval de charretier.

On nous informe que vers 5 1/2 heures, dans l'après-midi du même jour, une jeune fille a été également la victime d'un cheval qui avait pris le mors aux dents sur la rue St. François-Xavier. Elle eut le crâne défoncé. Un jeune homme fut aussi renversé par le même animal et eut un bras et les deux jambes cassés.—Pays.

Eruption volcanique.—On écrit de Guatemala que le volcan de Cosiguina, qui n'avait pas fait des signes depuis plus de vingt ans, est à la veille de donner le spectacle d'une nouvelle éruption. Des détonations se font entendre dans les entrailles de la montagne, et une fumée noire et épaisse, au milieu de laquelle on distingue des langues de feu, sort du cratère béant. Lors de sa dernière éruption, en 1842, le volcan de Cosiguina a détruit plusieurs villes et villages, et a lancé une telle pluie de scories, que des cendres sont tombées jusqu'à la Jamaïque, à plus de 600 milles à vol d'oiseau.

Léthargie.—Il y a en ce moment à l'hospice royal de Portsmouth un cas fort curieux de léthargie. Un paysan anglais, âgé de quarante-trois ans, s'est endormi le 15 mai et son sommeil dure encore. C'est son troisième accès léthargique; le premier l'atteignit en 1852 et se prolongea une année; en 1848, survint le second qui ne dura pas moins de 18 mois.

Un sentiment de stupidité est le symptôme précurseur de ce sommeil profond pendant lequel la figure et les oreilles de l'en-

fant lui, s'enveloppa dans sa robe et resta chez lui d'un air rêveur.

II.—*L'amphitryon, le cuisinier, la cuisinière classique.—Apécides cherche Ione.— Leur conversation.*

Le jour fixé par Diomède pour le banquet donné à des amis de choix était arrivé. Le gracieux Glaucus, la belle Ione, le magistrat Pansa, l'illustre Claudius, l'immortel Fulvius, l'élegant Lépidus, l'épicurien Saluste n'étaient pas les seuls convives destinés à honorer son festin de leur présence; il attendait également un sénateur de Rome, d'une grande réputation et jouissant de beaucoup de crédit à la cour, qui était venu à Pompéi pour rétablir sa santé; de plus un fameux capitaine d'Herulanum, qui avait combattu avec Titus contre les Juifs et s'était prodigieusement enrichi à la guerre, bien que ses amis prétendissent que sa patrie lui devait encore de la reconnaissance pour ses services désintéressés.

La compagnie s'étendait à un plus grand nombre d'invités que ceux dont nous venons de parler. A cette époque, il n'était pas de bon goût, chez les Romains, comme on le sait, d'avoir à sa table moins de trois ou plus de neuf personnes; on dérogeait quelquefois à cette règle par ostentation. L'histoire nous

apprend que quelques riches amphitryons traitaient trois cents personnes de leur connaissance. Cependant, Diomède, plus modeste, s'était borné à doubler le nombre des Muses: il devait avoir à sa table dix-huit convives, nombre qui n'est pas extraordinaire de nos jours dans un monde distingué.

C'était le matin du banquet de Diomède; et l'amphitryon lui-même, tout en se donnant des airs d'élégance littéraire et de comptuosité, conservait assez de son expérience commerciale pour savoir que l'œil du maître rend le serviteur plus actif. En conséquence, laissant flotter sa tunique sur sa majestueuse poitrine, les pieds enveloppés dans de larges pantoufles, une petite baguette à la main, dirigeant tantôt avec elle les pas de ses esclaves, et tantôt leur appliquant sur le dos une légère correction, il allait de chambre en chambre, dans sa vaste maison de plaisance.

A continuer.

Le sommeil commence et finit, à l'improviste, sans cauchemar, sans douleur, et ne s'interrompt guère que pendant quatre ou cinq heures, après lesquelles il recommence.

PRIX DU MARCHÉ.

Table with 4 columns: Item, Price, etc. Includes items like Fleur par quart, do par quintal, do de l'Inde, etc.

DEPARTEMENT DES TERRES.

Québec, 10 août 1863.

AVIS est par les présentes donné qu'environ 250,000 acres des Terres Publiques situées dans les Townships de Ham, South Ham, Wolfstown, Wotton et St-Camille dans le Comté de Wolfe, C. E. seront offertes en vente par l'ancien Public au Village de St-Hypolite, dans le Township de Wotton, VENDREDI, le SIXIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à MIDI. Termes:—Le prix d'achat en entier devra être payé sur le champ.

Pour plus amples informations s'adresser à l'Agent local, J. T. LEBEL, Ecr., à Wotton, C. E. ANDREW RUSSELL, Assistant-Commissaire. 1 Septembre 1863.

SERA VENDU à la porte de l'Eglise de la paroisse de ST. LUC, LUNDI le 21 SEPTEMBRE roturant à 10 heures A. M., UN SUPERBE EMPLACEMENT situé vis-à-vis l'Eglise de St. Luc avec une belle maison à deux étages et devant occupée comme auberge par feu J. B. Mollereau avec dépendances et un beau jardin.

Les conditions sont des plus faciles. FRS. PAPINEAU, J. MOREAU. St. Luc, 11 Septembre 1863.

Application sera faite à la législature à sa prochaine session pour un acte d'incorporation de l'Union St. Joseph de St. Jean d'Iberville.

St. Jean, 17 Juillet 1863.

Dr. TRESTLEER, DENTISTE.

Envoigneur des Rues St. Lambert et Petit Rue St. Jacques, vis-à-vis de chez le Dr. Nelson.

Concours Provincial Agricole
Industriel pour 1863
OUVERT
AUX DEUX CANADAS
CITE DE MONTREAL
Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi.

Prix offerts, \$10,000 a \$12,000
On peut se procurer des listes de prix et des blancs d'entree, dans le departement agricole, No. 109, rue Craig, ou des Secretaires des Societes d'Agriculture de Comte.

Chaque concurrent devra payer un dollar en faisant son entree, ce qui lui donnera droit a un billet d'admission pendant tout le concours.

Des arrangements ont ete faits avec les principales lignes de chemins de fer et de navigation, pour rendre a destination, franc de charge, tout objet expose qui n'aura pas ete vendu.

Les concurrents etrangers dans le departement industriel auront autant d'espace possible pour exhiber leurs objets, mais ne pourront pas entrer en competition pour les prix.

GEORGES LECLERE,
Sec. de la Chambre d'Agriculture.
A. MURRAY,
Sec. de la Chambre des Arts et Manufactures.

VENTE PAR LE SHERIF.
DISTRICT D'IBERVILLE.

65.—Louis Mollere, ex J. Bte Samozette une terre ou morceau de terre, de quatre arpents de front sur dix arpents de profondeur, avec une maison, grange et autres batisses, situee sur le chemin de Burtonville. Vente a St. Cyprien, lundi le quatorze septembre a dix heures A. M.

65.—Louis Mollere, ex J. Bte Samozette, une terre de 3 arpents de front sur 28 de profondeur, avec une maison et autres dependances — Situee Seigneurie Delery. Vente a St. Valentin, le 14 septembre a 1 heure de l'après-midi.

193.—John Boston, ex Edouard Kenkell, un morceau de terre de 1 1/2 arpent de front sur 26 arpents de profondeur, situee sur le chemin St. Edouard. Vente a St. Edouard, lundi le 21 septembre a 11 heures A. M.

21.—Henri Tugault, ex Pierre Moquin, une terre de 2 arpents de front sur 25 de profondeur, avec maison, grange et autres batiments dessus eriges. Situee sur la riviere Montreal. Vente a St. Marguerite de Blainville, mercredi le 14 octobre a 11 heures A. M.

80.—Louis Gazeau et al ex Eusebe Thibodeau, une terre de 2 arpents de front sur 28 arpents de profondeur, avec maison, grange et autres batisses dessus eriges. Situee premiere Grande Ligne. Vente a St. Valentin, jeudi le 15 d'octobre a 11 heures A. M.

186.—Edouard Macdonald et al ex Henry Sherry et al, un morceau de terre, de 3 arpents de front sur 15 arpents de profondeur, situee le long de la descente du Grand Bois. Vente a St. Gregoire, mercredi le 28 octobre a 11 heures A. M.

79.—Isabelle Boston et al ex Louis Lamagdelaine, un morceau de terre, de 3 quarts d'arpent de front sur 20 de profondeur situee rang de la Freniere.—Vente a St. Edouard, le 9 Novembre prochain a 10 heures de l'après-midi.

80.—Isabelle Boston et al ex Antoine Bisson, un morceau de terre situee pres de l'Eglise de St. Patrick de Sherrington, de un demi arpent de front sur 30 de profondeur. Vente a St. Patrick de Sherrington, le 9 Novembre prochain a 1 heure de l'après-midi.

75.—Joseph Monat ex Louis Denis Laporte, une terre situee, paroisse St. Alexandre, de 4 arpents de front sur 30 arpents de profondeur, avec maison, grange, etc.—Vente a St. Alexandre, le 16 Novembre prochain a 11 heures A. M.

86.—Edouard Macdonald et al ex Pierre Desrochers, une terre situee paroisse Ste. Brigitte, de 6 arpents de front sur trente de profondeur, avec maison grange, etc.—Vente a Ste. Brigitte, le 17 Novembre prochain a 11 heures A. M.

Pharmacie de St. Jean,
RUE FRONT, ST. JEAN, C. E.
Dans l'etablissement ci-devant occupe par
M. M. E. D. MACDONALD,
F. L. WIGHT,
CHIMISTE ET DROGUISTE.

Il tient constamment en mains un assortiment complet de

REMEDES

ET DE
Medecines Patentees,
PARFUMS, BROSSES, PEIGNES,
&c., &c., &c.

Huiles, Peintures et Bois de Teinture
GRAINES DE JARDIN,
DE CHAMP ET DE FLEURS.

Le tout garanti de premiere qualite.

EN OUTRE:
SALSEPAREILLE DE BRISTOL.
AMER DE HOSTETTER.
EAU DE FLORIDE, ETC.
F. L. WIGHT.
St. Jean, 24 avril 1873.



BILLS PRIVÉS
Les personnes qui, dans le Bas-Canada, se proposent de s'adresser a l'ASSEMBLEE LEGISLATIVE pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOI CAUX, portant concession de privileges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de regler des arpentages ou definir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les presentes notifiées que, par les regies 53eme et suivantes du Conseil Legislatif et de l'Assemblée Legislative respectivement (lesquelles regles sont publiees au long dans la Gazette du Canada), elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (specifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande), dans la Gazette du Canada, en anglais et en francais, et aussi dans un journal anglais et dans un journal francais publies dans le district concerné. Le premier et le dernier de tels avis doivent etre envoyes au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes petitions pour Bills Privés doivent etre presentees dans les trois premieres semaines de la session.

J. E. DOUCET, ALFRED TODD,
Greffier du Bureau des Greffier-en chef du
Bills Privés, Bureau des Bills Privés,
C. Legislatif. A. Legislatif.
Quebec, 6 juillet 1863.

ETABLISSEMENT CANADIEN.

Meubles de Menage.

M. Parisault, a l'honneur d'informer les citoyens du district d'Iberville, et le public en general, et tous ceux qui ont besoin de Meubles de Menage, qu'ils pourront se procurer a son magasin tout ce dont ils peuvent avoir besoin. Il aura constamment en mains un assortiment tres varie de MEUBLES DE MENAGE, pour SALON, SALLE A DINER, CHAMBRE A COUCHER, ETC.

—TELS QUE—

Sofas, Canapés, Fauteuils, Bercouses Chaises, Table-a-Carte, Table-a-Diner avec feuilles extras, Sideboards, Chiffonniers, Garderobe, Lavemains, Bois de lits, Bureaux de toilette, Commodes, Mirrors de toutes grandeurs, etc., etc., etc.

Faite dans les derniers points, avec elegance, solidite et avec les meilleurs materiaux. En venant rendre une visite a son ETABLISSEMENT CANADIEN, l'acheteur pourra se convaincre qu'il peut se procurer tout ce dont il aura besoin, a des Prix beaucoup plus bas qu'ils se vendent généralement ailleurs.

C. E. PARISAULT,
EBENISTE.
No. 273, RUE NOTRE-DAME
Vis-a-vis l'Eglise des Récollets.
Montreal, 5 Septembre 1862.

HOTEL DU CANADA,

PAR
E. L. COURVILLE
NAPIERVILLE.

Les voyageurs trouveront a cet hotel tout le confort que l'on peut desirer.

M. Courville tient tous les jours, a 2 heures de l'après-midi, a la Station de Stottville UNE VOITURE pour le transport des voyageurs jusqu'a Napierville.
Napierville, 17 decembre 1861.—6m.

COMPAGNIE
D'ASSURANCE
ROYALE
De Londres et Liverpool.
CAPITAL—DEUX MILLIONS STERLING.
Et un grand fonds de reserve.

DEPARTEMENT DU FEU.

Cette Compagnie continue a assurer les batisses et autres propriétés de toutes descriptions contre pertes ou dommages par le feu, aux conditions les plus favorables et aux taux les plus bas qui soient charges par aucunes des compagnies anglaises.

Toutes pertes raisonnables sont promptement reglees sans deduction ou discompte et sans reference en Angleterre.

Le grand Capital et la direction judiciaire de cette Compagnie offrent la plus grande surete aux assures.

Aucune charge pour police ou transport.
DEPARTEMENT DE LA VIE.

Les avantages suivants sont offerts parmi un grand nombre d'autres par cette Compagnie aux personnes qui se proposent d'assurer leurs vies.

Parfaite securite pour remplir parfaitement ses engagements envers les teneurs de polices.

Taux favorables de premium.
Une grande reputation de probite et de jugement et la plus grande liberalite dans la consideration de toutes les questions qui concernent les interets des assures.

Il est alloue trente jours de grace pour le paiement et le renouvellement de premium et l'on ne perd pas sa police s'il y a eu faute sans intention.

Les polices qui echoient sans le paiement de premium peuvent etre renouvellees dans les trois mois, en payant le premium, avec une amende de dix centimes par cent, sur la reproduction de preuve satisfaisante de la bonne sante de la personne assuree.

Participation de profits par l'assure, se montant aux deux tiers du montant net.
De forts bonus ont ete declares en 1855 se montant a £2 par cent, par annee, sur la somme assuree, etant sur les ages de vingt a quarante, 80 par cent sur le premium. La prochaine division des profits aura lieu en 1863.

On ne charge pas pour les seaux et les polices.
Rémuneration du Medecin payee par la Compagnie.

Pour References Medical—R. H. Wight,
Medecin.
Agent pour St. Jean et les environs,
Wm. COOTE.
Agent a Montreal,
H. L. ROUTH.
23 janvier 1863.

LE GRAND SUCCES LITTERAIRE
DU MOMENT!!!
LES MISERABLES
PAR
VICTOR HUGO.

OUVRAGE COMPLET EN
6 beaux volumes, grand in-8 broches,
PRIX \$3 75

L'immense succes des Miserables est désormais un fait acquis. Les deux dernieres parties surtout ont produit une immense sensation. Le drame palpant du denouement, la mort lente et douloureuse de Jean Valjean, faisant contraste avec les amours de Cosette et de Marius, émeuvent tous les lecteurs, au point que la fin de Javert produit un effet saisissant, autant que les scenes ou Gavroche, le gamin de Paris, intervient, excite par leur vivacite et leur entrain la joyeuse humeur du public. On peut dire hardiment que Victor Hugo a cree dans ses Miserables une serie de types qui resteront.

Les demandes pour l'ouvrage ci-dessus doivent etre adressees franco a Ed. MATHES, Bureau du Courrier des Etats Unis, 92, WALKER STREET, NEW-YORK. Envoyer le montant en billets ou en timbres poste du Canada.
22 Avril 1863.

DEPARTEMENT DES TERRES

QUEBEC, 20 juin 1863.
AVIS est par les des donne qu'environ
58,000 Acres de Terres publiques,
situees dans le township de Winslow, Comte de Compton, C. E., seront offertes en vente par encan publique, au village de Bruceville, dans le dit township,
Lundi, le 31e jour d'Aout prochain, a Midi,

TERMES.—Le prix d'achat en entier devra etre paye sur le champ.
Pour plus amples informations s'adresser a l'agent local, W.M. FARWELL, Ecuyer, a Berry C. E.

ANDRFW RUSSELL,
Assistant-Commissaire.
St. Jean, 24 juillet 1863.

ON EXECUTE
A CETTE

IMPRIMERIE

TOUTES SORTES
D'IMPRESSIONS

AUGUSTIN DEMERS,
Epicier,
COIN DES RUES
CHAMPLAIN ET BERNIER.

Annonce que l'on trouvera toujours dans son etablissement, la meilleure collection d'Epiceries pour les familles. Ayant une grande experience dans sa ligne d'affaires, il est en mesure de pourvoir aux besoins de ses pratiques en ayant constamment en mains un fonds considerable et complet de Thees verts et noirs, Cassonnades, Savons, Enpois, Chandelles, Epices, etc., etc.
Sa ligne de conduite est d'offrir de bonnes marchandises
A BAS PRIX!!!
St. Jean, 30 mai 1860.

NOUVELLE
ANNEE EUCHARISTIQUE,

ou
Preparations et actions de Graces pour la Sainte Communion, par l'auteur du mois du Sacre-Coeur, A. M. D. G., nouvelle Edition augmentee, 1 Vol. gr. in 32 de 800 pages, reliure cuir, 50 cents.

En vente a la Librairie de
J. B. ROLLAND & FILS,
Rue St. Vincent, No. 8.
14 aout.

E. Lessard,
Boucher,

ETAL NO. 9
Marche aux Viandes.
M. Lessard achete les Volailles et les Oeufs aux plus haut prix du Marche.
St. Jean, 30 mai 1860.

MARCHANDISES NOUVELLES,
A LA

BOULE ROUGE,

RUE FRONT,
ST. JEAN, C.-E.

Le Soussigné, vient de recevoir un assortiment de Tweeds de fantaisie, de patrons et de prix varies, pour habillement d'hommes et de jeunes gens. Des Draps noirs de tout prix, depuis \$1 a \$6 la verge, des Casimirs noirs et de couleurs, de 2s. 6d. a 12s. 6d. la verge, de patrons bien assortis. Draps de Dame pour manteaux, Cashmires a robes, patrons nouveaux. Indiennes assorties de 5d. a 10d. la verge.

Des chapeaux d'hommes et d'enfants de differents prix, de differents couleurs et de forme des derniers goüts. Et beaucoup d'autres marchandises qu'il serait trop long d'enumerer ici.

Il tient constamment en mains
DES HARDES FAITES,
EPICERIES,
FER RONNERIE,
ETC., ETC., ETC.

AUSSI:
Fleur en quart et en quintal,
FLEUR DE BLE, DE SARAZIN,
FLEUR DE BLE D'IN D

Le tout a vendre aux plus bas prix remuneratifs.

Il invite les acheteurs a lui rendre une visite et d'examiner par eux-memes afin de se convaincre de la modicite de ses prix, eu egard aux differentes qualites des effets.
J. T. HAZEN.
St. Jean, 2 mai 1862.

HOTEL ST. JEAN
FRS. MONETTE,
PROPRIETAIRE

Rue Richelieu, au Centre des affaires
et a quelque pas du Marche.

Il tient constamment des Voitures a la disposition du public.
St. Jean, 31 mai 1860.

H. E. FORBES & CIE.

Tout en remerciant le public en general du gracieux et liberal encouragement qu'ils ont recu depuis leur entree en affaires, sollicitent de nouveau la continuation de son patronage et son attention pour leur fonds varie et etendu de

Marchandises Seches
de Goüt et d'Etape, des mieux choisies,

Groceries,
VERRERIES, FAIENCES,
LIQUEURS, ETC.

Porte voisine, Coté Nord-Est de Mme. Perrault, en face de la serie nouvelle,

Rue Front,
ST. JEAN, C. E.

BONNE COUR ET REMISES.
St. Jean, 7 juin 1861.

J. DELAGRAVE,
AVOCAT.
Rue Nationale, St. Jean 30 mai 1860.

C. J. LABERGE,
AVOCAT.
Rue Bernier, St. Jean, 1 dec.

H. TUGAULT,
AVOCAT.
Rue Nationale, St. Jean, 30 mai.

CHS. LOUPRET,
AVOCAT.
Rue Napier, Iberville, mai.

P. D. HEYNEMAN,
AVOCAT.
NAPIERVILLE.
Rue l'Acadie, en face de l'Eglise Catholique Napierville, 19 juin 1860.

PHIL. VANDAL,
AVOCAT,
RUE FRONT, ST. JEAN

M. Vandal suivra les circuits d'Iberville de Ste Marie et de Napierville.

J. P. GARREAU,
AVOCAT,
RUE ST. JACQUES,

Suit les cours d'Iberville, de Napierville et de Ste Marie.
St. Jean, 10 juin 1862.

T. R. JOBSON,
NOTAIRE.
Coin des Rues Bernier et Champlain,—30 mai.

F. G. MARCHAND,
NOTAIRE
Rue Bernier, St. Jean, 30 mai.

EUG. AROHAMBEAULT,
NOTAIRE.
Rue St. Jacques, St. Jean,
11 novembre 1862.

Chs. Thomas Charbonneau,
NOTAIRE,
L'ACADIE.
L'Acadie, 22 juin 1860.

J. H. Aubertin,
NOTAIRE.
Rue Stephenson, Iberville, 30 mai.

V. & C. Vincelette,
NOTAIRES.
Rue Napier.—Iberville, 30 mai 1860

Drs. Thifault & DeLorimier,
Rue Lacadie, vis-a-vis l'Eglise Catholique Napierville, 21 mai 1861

T. AMYRAULD,
PROFESSEUR DE MUSIQUE.
Rue Stephenson,—Iberville 6 aout 1861.—x

Hypolite Gervais,
HUISSIER.
Coin des Rues Surveyor et Christie—Iberville, 30 mai 1860.

H. CORRAN,
ORFÈVRE ET HORLOGER
RUE RICHELIEU, COTE EST
Tous les ouvrages sont garantis.
St. Jean, 30 mai 1860

DR. JOS. FORTIER,
Tient son bureau au coin des Rues St. CHARLES et BUSBY, tout pres du Palais de Justice chez René Desmarais.
Consultations tous les jours et a toute heure.
St. Jean, 8 mai 1863.

Le Franco-Canadien
PARAIT LES
MARDI ET VENDREDI
DE CHAQUE SEMAINE.

Les conditions de l'abonnement sont DEUX PIASTRES ET DEMIE par an payable a la fin de chaque annee, ou de DEUX PIASTRES payable d'avance.

L'abonnement pour les Etats-Unis est de TROIS PIASTRES par annee invariablement payable d'avance.

Toutes lettres et correspondances doivent etre adressees (franc de port) au Proprietaire du Franco-Canadien, a St. Jean.

Prix des Annonces.

Six lignes, premiere insertion 50 ct
Chaque insertion subséquente 13
Dix lignes, premiere insertion 67
Chaque insertion subséquente 17
Au-dessus de dix lignes, par ligne 7
Chaque insertion subséquente, par lig 2
Un quarré, a l'annee \$30.00
Un demi-quarré " 16.00

I. Pourguignon,
Imprimeur et Proprietaire.
Rue Longueuil, vis-a-vis le Collège.